

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 JUIN 2022 -

DÉCISION N° 22 - 05 - 027

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le mardi 21 juin 2022 à partir de 9 heures au Musée des sapeurs-pompiers de la Loire sis 10 rue de l'Abattoir à Firminy.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 2 : Les modifications dans la classification des emplois et dans le régime indemnitaire concernant les filières administrative et technique.

Les perspectives de modifications des tableaux de classification des emplois et des régimes indemnitaires s'y rapportant ont reçu un avis favorable en séance du comité technique du 31 mai 2022 telles que :

1 - L'emploi de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) est intégré pour la première fois dans la liste des postes ouverts au sein du SDIS.

Le régime indemnitaire rattaché à cet emploi pourrait correspondre à celui de chef de bureau de la filière technique.

2 - Par ailleurs, l'emploi de chef du service de la communication et des affaires institutionnelles, inscrit dans le groupe 3 dans le tableau de classification des postes, pourrait bénéficier d'un régime indemnitaire particulier.

Ces deux projets de modifications sont intégrés dans les tableaux des annexes 1 et 2.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve les modifications dans la classification des emplois et dans le régime indemnitaire concernant les filières administrative et technique telles que proposées en annexes.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE